

## COMMUNE DE VALDERIES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 mai 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : MM. RECOULES, Vincent, BABEAU Stéphanie, COQUIN Charles, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, CAUSSE Emilie, GUERRA Christel, ABADI Richard, FARENC Jean, AUQUE Séverine, BORDES Thomas, MASSOL Sandrine.

**Absents excusés** : GUERY David, ALVERNHE Céline, SUDRE Nathalie.

**Secrétaire de séance** : RICCA Pierre.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Vote du budget primitif du budget lotissement 2022.
- Délibération admission des créances en non-valeur.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL**

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 07 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET LOTISSEMENT 2022**

Michel DIEUZE a présenté dans le détail le budget primitif du budget lotissement pour la période allant du 01.01.2022 au 31.01.2023. En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 577.400,56 €. En investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 650.000 €.

Ce budget primitif a été approuvé et voté à l'unanimité des présents.

#### **DELIBERATION ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil délibèrent pour autoriser l'admission en non-valeur de plusieurs créances datant des années 2016 à 2019 dont le montant total s'élève à 1465,25 euros.

Après délibération, les membres du conseil ont voté à la majorité des présents pour l'admission en non-valeur de ces créances (11 voix pour et une abstention).

### **DELIBERATION POUR TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU LOCAL DES KINESITHERAPEUTES**

Monsieur le Maire souhaite obtenir l'autorisation du conseil municipal pour entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de travaux destinés à l'agrandissement du local actuellement occupé par les kinésithérapeutes dans le bâtiment multifonction.

Après délibération, cette autorisation a été donnée au maire à la majorité des membres présents.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE RESEAU DES ECOLES DU PAYS VERT**

Les élèves de Valdériès bénéficient avec satisfaction depuis plusieurs années des aides, du matériel et des activités de ce réseau pour une participation financière de la municipalité de 20 €/enfant/an.

Après délibération, le renouvellement de cette convention annuelle a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### **ACHAT DU TERRAIN CONSTITUANT LA ROUTE A L'ENTREE DU NOUVEAU LOTISSEMENT**

Le terrain constituant l'emprise de la route à l'entrée Sud du nouveau lotissement appartient à AT Jérémy et la municipalité doit acquérir cette parcelle. Monsieur le Maire souhaite obtenir l'autorisation du conseil municipal pour passer l'acte d'achat de ce terrain.

Après délibération, cette autorisation a été donnée au maire à la majorité des membres présents.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

En fin de séance, des modalités de détail ont été abordées concernant l'organisation de :

- la journée sur l'environnement prévue le 21 mai 2022 au jardin participatif (organisée par les membres de la commission environnement-écologie),
- du concert rock qui doit se dérouler le 02 juillet 2022 sur la place de la mairie (organisé par les membres des commissions art-culture et animation).

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Le Maire Vincent RECOULES.